



Retour congés maternité, refus nouveau poste

Par **cpims**, le **11/09/2009** à **11:01**

Mon congés maternité s'est terminé le 25 Juillet et j'ai été en arrêt de travail (4 semaines pathologiques + 2 semaines en arrêt) jusqu'au 6 Septembre. A mon retour, j'ai appris que j'avais changé de poste (annonce faite oralement et le périmètre n'est pas très clairement défini). Les responsabilités et la charge de travail inhérentes à ce poste sont plus importantes qu'avant et ne correspondent plus à ce qui est défini dans mon contrat de travail. N'ayant pas de contraintes écrites sur mes horaires de travail, je souhaitais arriver tôt le matin pour me permettre de rentrer vers 17h ce qui m'a été refusé car trop en décalage avec les "habitudes".

Il m'a donc été demandé de pratiquer des horaires "normaux".

Aujourd'hui, je ne souhaite pas prendre en charge ce nouveau poste qui va me contraindre à assumer de grosses responsabilités (sans évolution de salaire) et à pratiquer des horaires non compatibles avec ma vie personnel.

Est-ce que j'ai un moyen de négocier un licenciement avec eux du fait que je ne récupère pas mon ancien poste ?